|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
| **Cellule de crise COVID 19 Point de la situation au 16 mars 2020**  |

Suite aux annonces nationales successives et dans le contexte sanitaire actuel, la cellule de crise COVID 19, Ville-CCPLD, a abordé ce lundi matin les questions prioritaires en terme de continuité de service afin d’apporter les réponses adaptées.

1. **L’accueil des enfants des professionnels de santé**

En conformité avec les mesures annoncées par le Président de la République le 12 mars afin de freiner la propagation du virus et de protéger les personnes les plus vulnérables, les établissements d’accueil du jeune enfant sont fermés depuis ce lundi 16 mars et ce jusqu’à nouvel ordre. Un service de garde à destination des professionnels du secteur sanitaire et médico-social, indispensables à la gestion de la crise sanitaire, est déployé à l’échelle locale depuis ce matin.

L’accueil des enfants des professionnels de santé est mis en place dans les établissements scolaires publics de la Ville. Il est accessible aux enfants scolarisés à Landerneau, dans leur école habituelle et dont les parents n’auraient pas d’autres alternatives. La cuisine centrale fonctionne pour que les enfants puissent déjeuner sur place et des agents municipaux assurent leur garde sur les temps périscolaires.

Ce service est susceptible d’être adapté (concentration sur quelques groupes scolaires…) en fonction des présences, des besoins recensés et de l’évolution des mesures de confinement.

Les enfants de 0 à 3 ans sont accueillis dans les établissements gérés par Don Bosco.

Les établissements privés et/ou du second degré déploient également des dispositifs. Un rapprochement est prévu avec les écoles privées pour optimiser les accueils.

Le service Education doit échanger avec la direction du centre hospitalier de Landerneau pour ajuster ce dispositif.

Pour rappel, ce service est proposé aux parents travaillant dans les structures ou exerçant les professions ci-dessous :

* **tout personnel travaillant en établissements de santé publics/ privés** : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centre de santé…
* **tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour des personnes âgées et personnes handicapées** : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD…
* **les professionnels de santé et médico-sociaux de ville** : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées…
* **les personnels chargés de la gestion de l’épidémie** des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l’équipe nationale de la gestion de la crise.

Lors de l’accueil des enfants, il est demandé de présenter une carte de professionnel de santé (CPS) ou un bulletin de salaire mentionnant l’établissement employeur.

**Renseignements auprès du service Education enfance jeunesse au 02 98 85 68 91.**

**2) La gestion des populations vulnérables**

Dans cette situation d’urgence sanitaire, la collectivité cherche à distinguer les personnes isolées ou les plus vulnérables.

Une ligne téléphonique dédiée sera déployée dès le mardi 17 mars. Cette ligne est coordonnée par le CLIC et le CCAS de Landerneau pour répondre à toute personne rencontrant des difficultés : approvisionnement alimentaire, portage de repas à domicile (notamment suite à la fermeture de la résidence C. Pronost)…
Les services vont se coordonner avec les CCAS des communes de la CCPLD et les professionnels qui interviennent auprès des personnes vulnérables, âgées, en situation de handicap ou isolées.

Nous demandons aux personnes rencontrant des difficultés de contacter le CLIC au 02 98 85 99 08 afin de se faire recenser par la cellule. Par ailleurs, nous invitons la population à porter une attention particulière aux plus fragiles, à son voisinage et à signaler toute personne en difficulté.

**3) Nettoyage des ERP**

Afin de limiter la propagation du virus et pour protéger les agents ainsi que les usagers des services publics municipaux et communautaires, les différents équipements font actuellement l’objet d’opérations de nettoyage d’envergure avec une priorité portée sur les lieux ayant accueilli les électeurs et les établissements scolaires.

**4) Plan de continuité des services**

Les services travaillent actuellement sur un plan de continuité leur permettant d’assurer leurs missions essentielles. Bien entendu, en fonction de l’évolution de la situation épidémiologique et des mesures prises par l’Etat, les directives valables ce jour sont susceptibles d’être modifiées. Et nous veillerons à ce qu’elles soient adaptées et relayées auprès de tous.

Les deux collectivités œuvrent pour permettre le maintien des services essentiels à la population en cas de confinement strict : accueil de la mairie, du CCAS, ouverture et modification du fonctionnement de l’épicerie sociale, collecte des ordures ménagères, des recyclables, paiement des prestataires…

Ainsi, sont uniquement accessibles les accueils de la mairie, du CCAS et de la MSP. Le fonctionnement de l’épicerie sociale va être revu (nombre de personnes présentes simultanément, confection de paniers, livraisons à domicile, coordination avec la Croix-Rouge, le Secours Populaire…).

Concernant l’état civil, les mariages et les PACS tout comme les opérations funéraires sont pour le moment maintenus mais en comités très restreints. Les déclarations de décès et de naissance restent accessibles. Les RDV CNI/passeports sont pour l’instant honorés.

La cérémonie du 19 mars est annulée.

**5) A l’extérieur**

Le marché alimentaire est maintenu mais à condition de respecter rigoureusement les distances et les gestes barrières.

Les tabacs, la laverie automatique, les réparations/ dépannage informatiques, les garages et les animaleries restent accessibles mais également à condition de respecter rigoureusement les distances et les gestes barrières.

Nous appelons les citoyens au strict respect des consignes, à faire preuve de civisme et de solidarité notamment envers les personnes les plus vulnérables.

Ces mesures gouvernementales inédites risquent d’impacter significativement les TPE/PME. La Communauté de communes travaille actuellement au recensement des difficultés rencontrées sur le territoire et invite les professionnels à faire remonter les problèmes rencontrés.

**Contact : Maison de l’entreprise** – economie@ccpld.bzh ou au 02 98 21 37 67